

Le projet de Service et ses incidences juridiques



Me Virginie PERINETTI – Avocate à la Cour, Chargée de mission au CISME – Paris

Introduction

Depuis l'introduction, par la réforme de la Santé au travail, de nouveaux outils juridiques ; nombreux sont les acteurs qui se posent légitimement la question de savoir si ces instruments modifient le régime juridique qui gouverne leurs obligations respectives.

Le projet de service constitue à ce titre un sujet cardinal.

En conséquence, la rédaction de certaines des dispositions réglementaires afférentes mérite sans doute d'être explicitée et, surtout, confrontée aux autres textes en vigueur.

Objectifs

Permettre à chacun d'appréhender le cadre juridique dans lequel il évolue professionnellement et situer la compétence, ainsi que les obligations respectives, des acteurs en présence au sein du SSTI.

Examiner les possibilités juridiques permises par le projet de Service, ainsi que sa portée au sein du SSTI et vis-à-vis des tiers.

Méthodologie utilisée

Analyse des textes, de la hiérarchie des normes et autres sources juridiques applicables.

Actions et/ou résultats

Exprimer la matière juridique avant d'en définir les éventuelles incidences.

Discussion

Qui doit élaborer, adopter et approuver le projet de Service ?

S'impose-t-il ensuite à tous les professionnels exerçant au sein du SSTI concerné ?

Est-il opposable aux tiers ?

Conclusion

Dès lors que les principes généraux gouvernant les obligations de chacun des acteurs du SSTI, ainsi que leur responsabilité sur le plan civil, sont issus de normes juridiques supérieures, les dispositions réglementaires nouvelles ne peuvent obérer l'immunité civile des salariés qui réalisent la mission impartie par le SSTI employeur, ni modifier lesdits principes.